

Rapport d'activités 2015 2016



**Agence
Technique
Départementale
Vosges**

Une agence technique
au service des collectivités
et de leurs projets

SOMMAIRE

Mot du Président	1
Présentation	2
Gouvernance	3
Réunions de gouvernance.....	5
Personnel	6
Etat des adhésions.....	7
Bilan d'activité	11
Bilan financier	13
Rencontres partenariales.....	15
Contact.....	16

Mot du président



A lors que 2016 s'est inscrit dans un contexte politique de Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), nombre de collectivités et de donneurs d'ordres publics sont confrontés à une réduction de leurs budgets, avec la baisse programmée des dotations de fonctionnement.

Il n'en demeure pas moins que nos collectivités doivent pouvoir continuer à investir pour l'avenir afin d'offrir à nos concitoyens des services de qualité et de proximité.

Mieux aménager nos territoires, mieux organiser notre espace commun est aujourd'hui une ambition partagée des élus et des citoyens. La concrétisation au quotidien se réalise par le développement des projets, des réalisations d'aménagement de voirie, de construction de bâtiments, d'amélioration de nos réseaux d'eau et d'assainissement.

Forte aujourd'hui de 285 adhérents (augmentation de 28% depuis 2014), la vocation de l'ATD88 est d'être l'outil d'accompagnement de ces politiques, d'aide à la décision, d'assistance à la mise en œuvre de ces projets dans des valeurs d'éthique professionnelle, de neutralité et de responsabilité, capable de travailler en étroite synergie avec ses donneurs d'ordre.

C'est ainsi que l'ATD88 s'est vu confier 107 missions en 2016, dans les domaines aussi variés que la construction et la rénovation de bâtiments, l'aménagement de voiries, l'amélioration de la desserte en eau, la mise aux normes des réseaux d'assainissement et la délégation de service public.

A la suite de la fin partielle de l'instruction des autorisations d'urbanisme par la Direction Départementale des Territoires en juillet 2015, l'ATD88 s'est organisée pour reprendre l'instruction auprès d'un certain nombre de communes. C'est ainsi que 45 communes vosgiennes ont confié cette mission à l'ATD88 qui a instruit plus de 800 dossiers en 2016.

L'ATD88 a contribué au lancement de nombreux marchés favorisant l'économie locale et notamment le secteur du BTP. Les dossiers pour 2017 devraient s'avérer plus conséquents dans la mesure où, après deux années de mise en place des politiques publiques et de production des études de faisabilité, 2017 s'annonce comme une première année de réalisation des opérations.

L'ATD88 qui a vu sa mise en place se dérouler dans les meilleures conditions et qui compte aujourd'hui 11 personnes, est maintenant opérationnelle. Elle a trouvé sa place dans le paysage départemental de l'ingénierie au service des collectivités sans nuire aux structures existantes.

Pour conclure, je puis vous assurer que cette structure continuera à vous assister au mieux sur vos projets et que les équipes auront à cœur d'être présentes sur le territoire à vos côtés.

François VANNSON
Député des Vosges
Président du Conseil Départemental des Vosges
Président de l'ATD88

Présentation

➤ **Objet**

L'Agence Technique Départementale des Vosges est un établissement public administratif dont l'objet est d'apporter aux collectivités et aux EPCI du département qui le demandent une assistance d'ordre technique pour réaliser ou faire réaliser leurs études ou travaux dans les domaines suivants :

- Voirie et travaux connexes (assainissement pluvial, aménagement paysager...),
- Construction ou réhabilitation de bâtiments publics,
- Aménagement qualitatif des espaces publics,
- Assainissement et eau potable,
- Instruction des autorisations d'urbanisme.



Gorhey :
Travaux de réfection d'un ouvrage d'art.

L'ATD88 est un outil technique d'aide à la décision et à la conduite des projets. L'ATD88 propose, conseille, fournit des notes d'opportunité, de faisabilité, des descriptifs d'opérations, recherche les solutions les mieux adaptées aux besoins des collectivités.

➤ **Missions**

PRINCIPALES MISSIONS DE L'AGENCE

1. Assistance à la définition du besoin,
2. Etude d'opportunité et de faisabilité,
3. Recherche de financement et rédaction du programme,
4. Rédaction des dossiers de consultations des entreprises ou des maîtres d'œuvres,
5. Assistance technique et administrative dans le cadre du suivi d'opérations,
6. Optimisation des projets en termes financier, technique et fonctionnel,
7. Instruction administrative des autorisations d'urbanisme.

Gouvernance

➤ L'assemblée générale

La gouvernance est assurée par une assemblée générale composée de deux collèges :

- Un premier collège constitué de l'ensemble des Conseillers Départementaux,
- Un second collège constitué des élus locaux, composé de tous les Maires et Présidents d'EPCI adhérents à l'agence ou de leur représentant.

Le Président de droit est le Président du Conseil Départemental des Vosges.

L'assemblée générale détermine la politique générale de l'agence et se prononce sur les comptes et le budget. L'assemblée s'est réunie le 27 avril 2015 et le 25 janvier 2016 au Conseil Départemental des Vosges.

L'ordre du jour de l'assemblée générale du 27 avril 2015 était le suivant :

- *Approbation Compte de Gestion & Compte Administratif 2014*
- *Approbation du Budget Primitif 2015*
- *Modification du coût d'adhésion des EPCI*
- *Modification des statuts sur la cotisation annuelle renouvelable par tacite reconduction*
- *Présentation du rapport d'activité 2014*
- *Point sur l'instruction des autorisations d'urbanisme*
- *Approbation de la convention « Urbanisme »*

L'ordre du jour de l'assemblée générale du 25 janvier 2016 était le suivant :

- *Approbation Compte de Gestion & Compte Administratif 2015*
- *Approbation du Budget Primitif 2016*
- *Election d'un représentant Collège « Communes & EPCI » pour le Conseil d'Administration*

➤ Le conseil d'administration

Le conseil d'administration composé de 21 membres qui assurent la direction de l'agence.

Le conseil d'administration est réparti en 2 collèges :

- Un collège de 10 Conseillers Départementaux désignés par le Conseil Départemental,
- Un collège de 10 élus représentant les Communes, Syndicats et EPCI désignés par l'assemblée générale.

Le conseil d'administration désigne en son sein 2 Vice-Présidents (un au sein du collège formé par les communes et EPCI, un au sein du collège des Conseillers Départementaux).

➤ **Composition du conseil d'administration (suite au renouvellement des conseillers départementaux de mars 2015)**

Président : M. François VANNON

Vice-Président au sein du collège des Conseillers Départementaux : M. Guy SAUVAGE

Vice-Président au sein du collège des Communes et EPCI : Mme Véronique MARCOT

Collège des Conseillers Départementaux :

M. Roland BEDEL,

Conseiller Départemental du canton de SAINT-DIE-DES-VOSGES 2

Mme Raphaëla CANTERI,

Conseillère Départementale du canton de GOLBEY

M. Robert COLIN,

Conseiller Départemental du canton de CHARMES

Mme Martine GIMMILLARO,

Conseillère Départementale du canton de SAINT-DIE-DES-VOSGES 1

M. Dominique PEDUZZI,

Conseiller Départemental du canton de LE THILLOT

Mme Claudie PRUVOST,

Conseillère Départementale du canton de VITTEL

M. Alain ROUSSEL,

Conseiller Départemental du canton de DARNEY

M. Christian TARANTOLA,

Conseiller Départemental du canton de BRUYERES

M. Yannick VILLEMIN,

Conseiller Départemental du canton d'EPINAL 1

Collège des Communes et EPCI :

M. Marc BARBAUX,

Adjoint au Maire de CHANTRAINE

M. Yves BASTIEN,

Maire de FAYS

M. Lucien DEBLAY,

Maire de CUGNECOURT

M. Yves DEVERNES,

Maire de DARNEY

M. Gilles DUBOIS,

Maire de SANCHEY

M. Jean-Claude LECLERC,

Adjoint au Maire de SEROCOURT

M. Gérard MARULIER,

Maire de HAROL

M. Bienvenu RUGGERI,

Président du SIA de DARNIEULLES-UXEGNEY

M. Patrick VILLAUME,

Maire d'HURBACHE

➤ **Missions du conseil d'administration :**

Le conseil d'administration règle les affaires courantes de l'agence telles que :

- Etablissement du programme et du rapport d'activité,
- Proposition de budget, et de ses modifications,
- Propositions de participations financières de ses membres,
- Les tarifs des prestations,
- Le règlement intérieur,
- Les règles concernant l'emploi des personnels,
- Les actions judiciaires et les transactions.

Les réunions de gouvernance

3 séances du conseil d'administration ont eu lieu en 2015 aux dates suivantes :

➤ **20 février 2015**

- Projet de budget,
- Proposition de révision des cotisations,
- Embauche d'un agent contractuel,
- Projet de rapport d'activité 2014,
- Présentation des nouvelles adhésions,
- Point sur l'instruction des autorisations d'urbanisme.

➤ **17 juillet 2015**

- Désignation du Vice-Président du collège des Conseillers Départementaux,
- Coût des prestations,
- Présentation du personnel de la cellule « urbanisme ».

➤ **16 novembre 2015**

- Projection du compte administratif 2015,
- Projet de budget 2016,
- Recrutement d'une personne pour la cellule « urbanisme ».

3 séances du conseil d'administration ont eu lieu en 2016 aux dates suivantes :

➤ **21 mars 2016**

- Embauche de deux techniciens (un technicien « eau – assainissement », un technicien « voirie »),
- Complément de rémunération d'un agent,
- Acte de gestion du domaine public.

➤ **27 juin 2016**

- Résultat de l'enquête menée auprès des collectivités sur le besoin en AMO pour l'établissement des documents d'urbanisme,
- Modification de la convention d'AMO,
- Régime indemnitaire pour les nouveaux salariés de l'Agence.

➤ **15 décembre 2016**

- Visite des nouveaux locaux,
- Prévision budgétaires 2017,
- Projet de rapport d'activité 2015, 2016,
- Projet de direction,
- Projet de compte administratif.

Le personnel

➤ Les effectifs

A la fin de l'année 2016, l'ATD88 comptait 11 agents répartis dans 5 pôles :

- Administration générale,
- Comptabilité,
- Urbanisme,
- Eau – assainissement,
- Bâtiment,
- Voirie – aménagement de l'espace public.

Les effectifs se répartissent de la façon suivante :

- 1 agent de catégorie C,
- 7 agents de catégorie B,
- 3 agents de catégorie A.

Le statut des agents composant le personnel de l'agence est varié :

Personnel embauché par l'ATD88 :

- 1 agent est contractuel,
- 1 agent est stagiaire (suite à la réussite d'un concours),
- 1 agent est détaché de l'Etat.

Personnel mis à disposition par le Conseil Départemental :

- 8 agents mis à disposition représentant 7,5 ETP.



Personne absente sur la photo : Gilbert Colle

Etat des adhésions

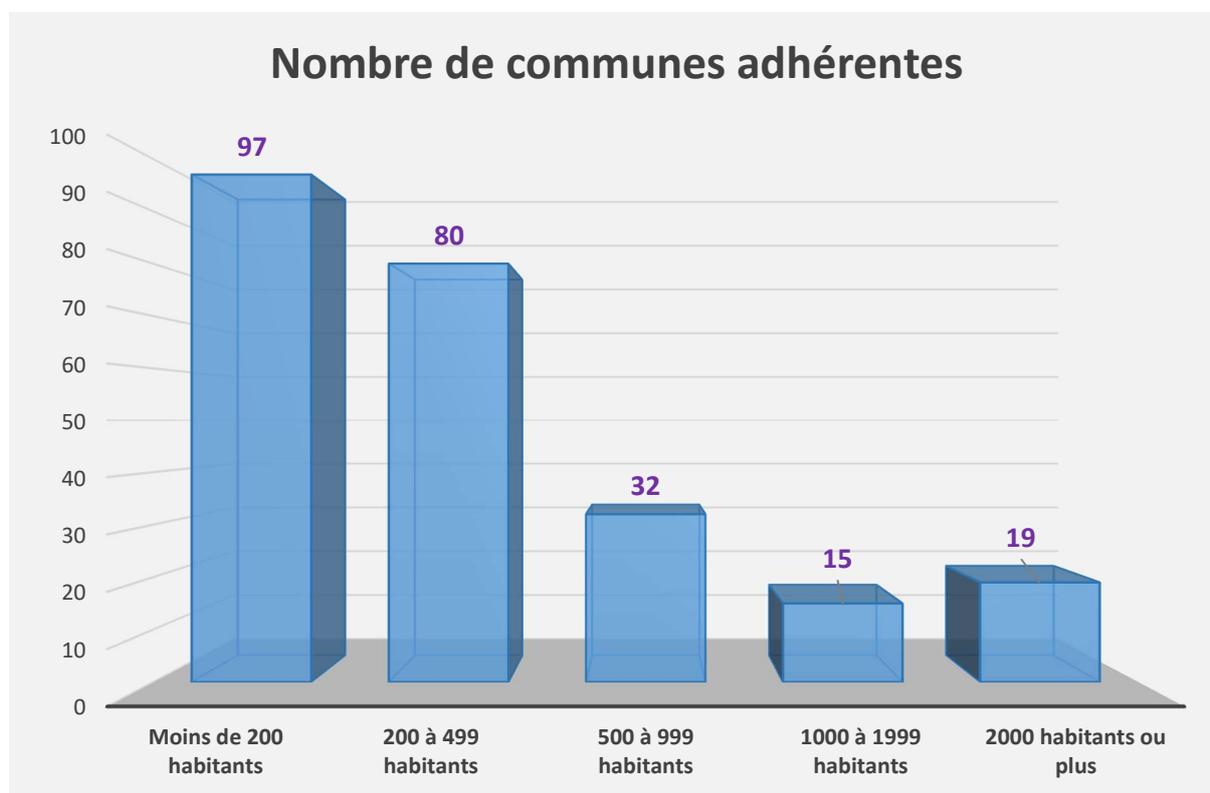
Depuis la création de l'ATD88, le nombre d'adhérents a fortement progressé démontrant ainsi le besoin et l'utilité d'un tel outil à l'échelle du territoire Vosgien.

➤ Bilan des adhésions 2015

Au 31 décembre 2015, l'ATD compte 265 collectivités et EPCI adhérents représentant une population de 230 832 habitants.

- **247 communes représentant 145 181 habitants,**
- **3 intercommunalités représentant 48 765 habitants,**
- **15 syndicats représentant 36 886 habitants.**

Bilan des communes adhérentes en fonction du nombre d'habitants :

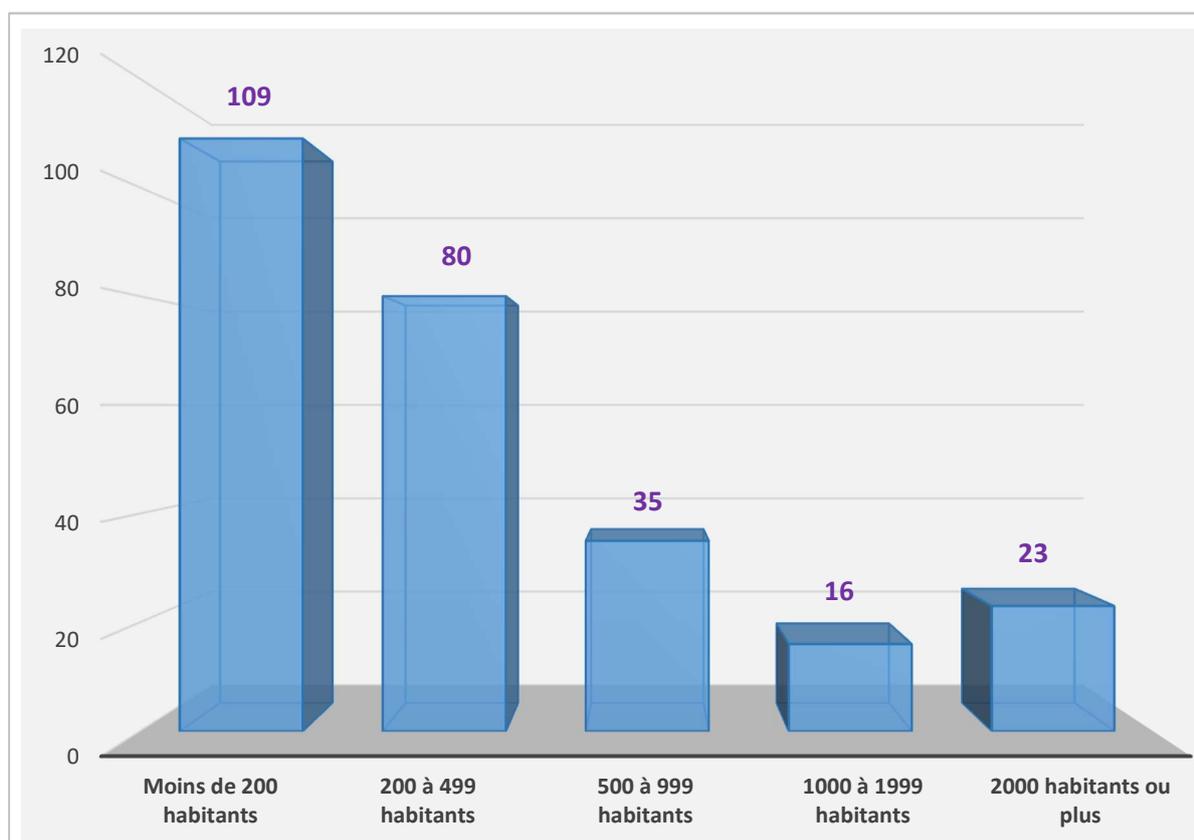


➤ Bilan des adhésion 2016

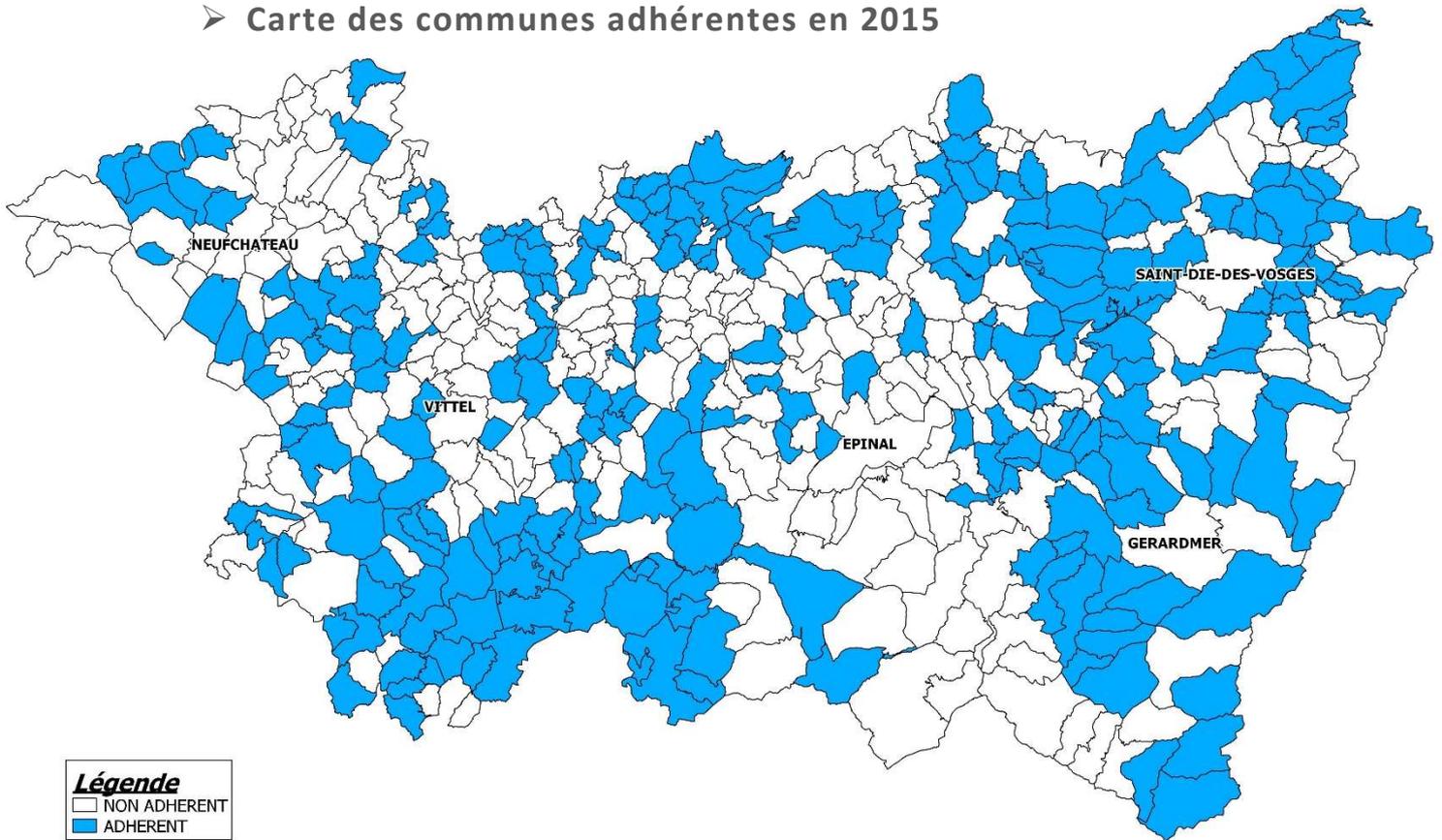
Au 31 décembre 2016 les adhérents représentent une population de 270 853 habitants pour 285 collectivités adhérentes.

- **263 communes représentant 162 707 habitants,**
- **3 intercommunalités représentant 36 910 habitants (intercommunalités identiques à l'année 2015),**
- **19 syndicats représentant 71 236 habitants.**

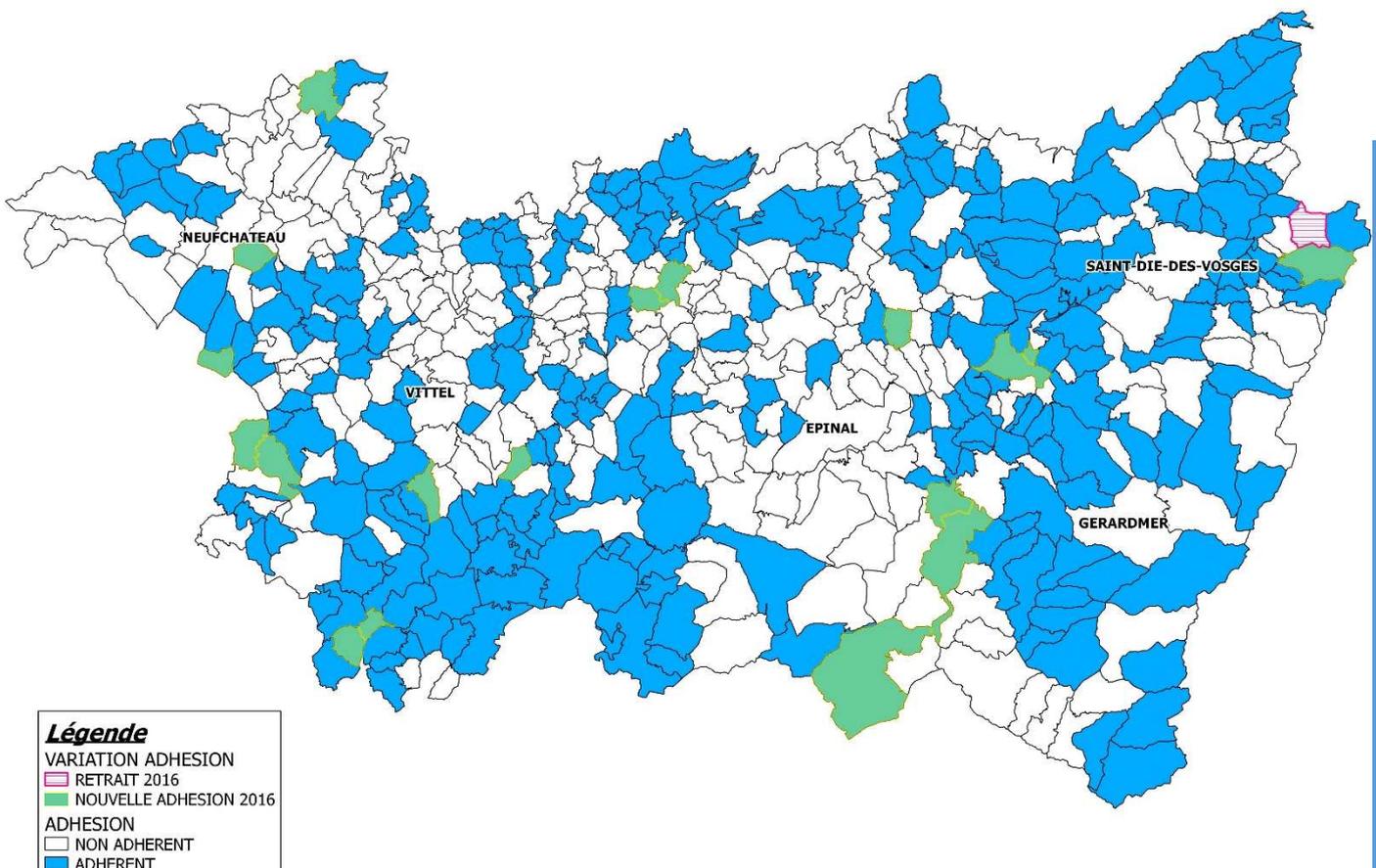
Bilan des communes adhérentes en fonction du nombre d'habitants :



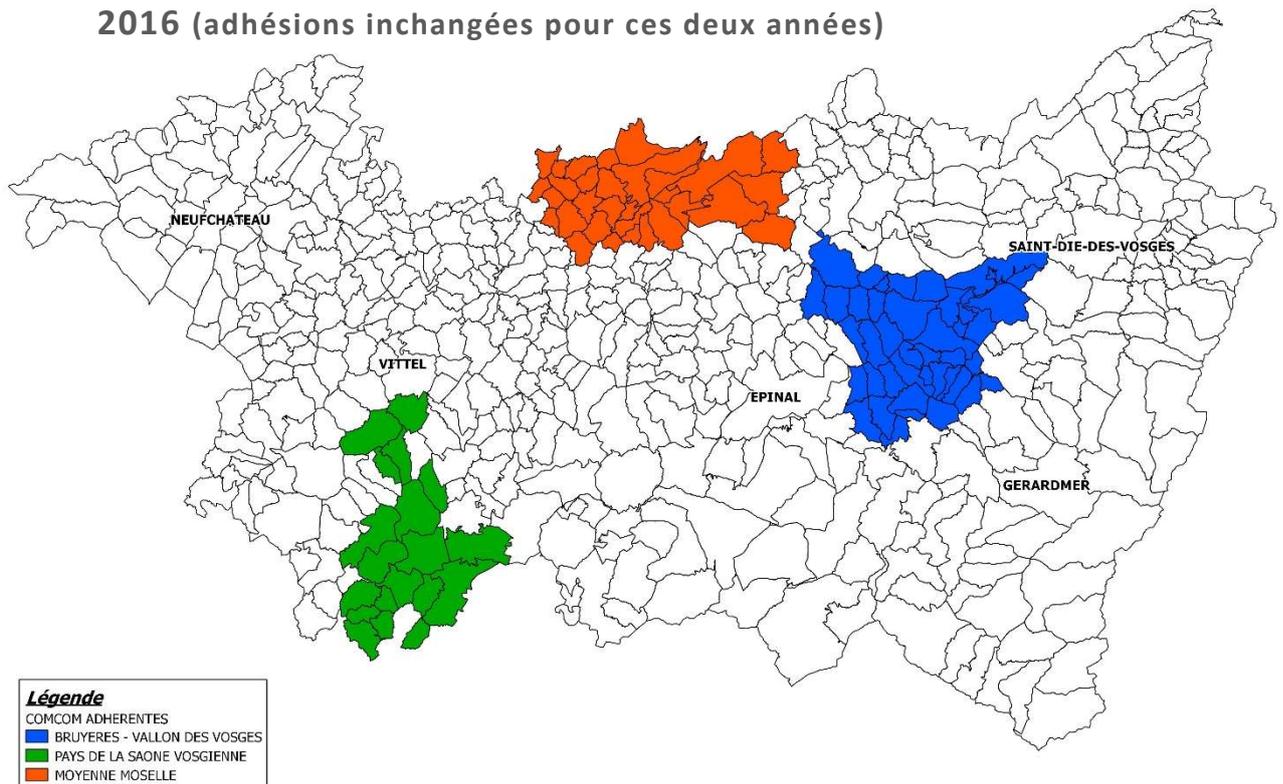
➤ Carte des communes adhérentes en 2015



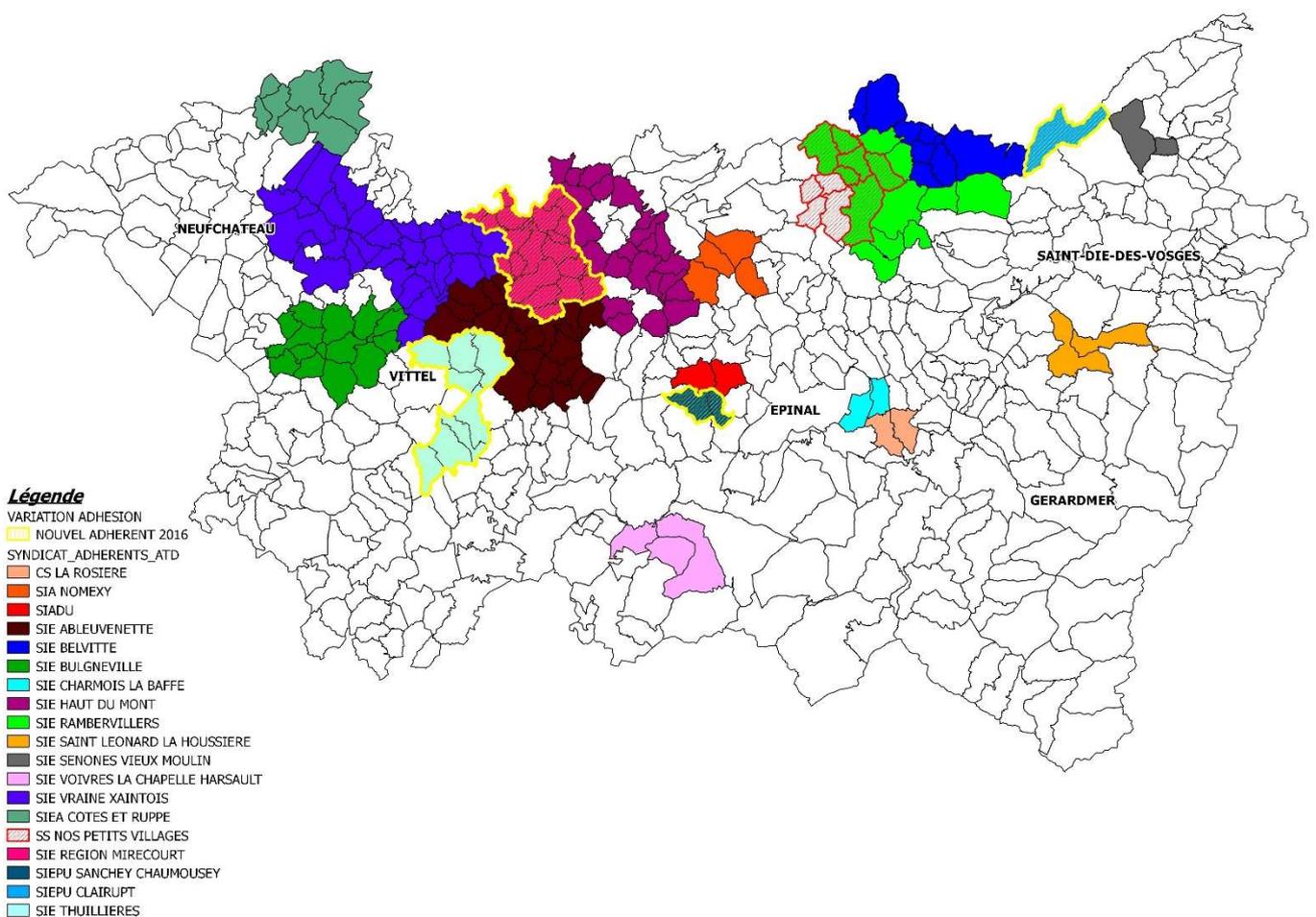
➤ Carte des communes adhérentes en 2016



➤ Carte des communautés de communes adhérentes en 2015 et 2016 (adhésions inchangées pour ces deux années)



➤ Carte des syndicats adhérents en 2015 et 2016



Bilan d'activité 2015-2016

➤ Domaines d'activité

L'ATD88 est intervenue sur 6 domaines d'activités.

Les études de faisabilité : l'objectif des études de faisabilité est de réaliser un diagnostic de l'existant, de définir le besoin et d'étudier les contraintes réglementaires, administratives et techniques. Cette étude permet de dresser un bilan avantage/inconvénient d'une opération et d'en estimer son coût.

L'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) : l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage est un contrat par lequel un maître d'ouvrage public fait appel aux services d'une personne publique ou privée pour faire les études nécessaires à la réalisation d'un projet.

La mission d'assistance fournie par l'ATD88 au maître d'ouvrage comprend une assistance d'ordre technique, administrative et financière, durant les phases : consultation des maîtres d'œuvres, suivi des études et suivi des travaux.

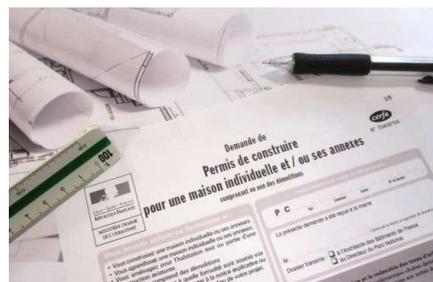
La Maîtrise d'Œuvre (MOE) : l'ATD88 réalise les étapes d'une mission de Maîtrise d'œuvre (études, aide à la consultation des entreprises de travaux, suivi des travaux, validation des paiements des entreprises, opérations de réception des travaux). La collectivité, maître d'ouvrage, garde son pouvoir de décision à chaque étape.



La Délégation de Service Public (DSP) : la mission d'assistance conseil fournie par l'ATD88 comprend une assistance technique et administrative dans le suivi des procédures de Délégation de Services Publics (DSP) d'eau potable et d'assainissement : analyse préparatoire, assistance à la consultation et assistance à la passation du contrat (préparation du dossier de consultation, analyse des offres, assistance à la négociation...).

La Gestion de Service Public (GSP) : la mission d'assistance conseil de l'ATD88 consiste au contrôle technique, administratif et financier des contrats de Gestion de Services Publics (GSP) pour l'eau potable et l'assainissement collectif : suivi physique des infrastructures et équipements divers, édition de rapports sur le prix et la qualité du service, du rapport annuel d'expertise sur la gestion des services et autres tâches spécifiques à la demande de la collectivité.

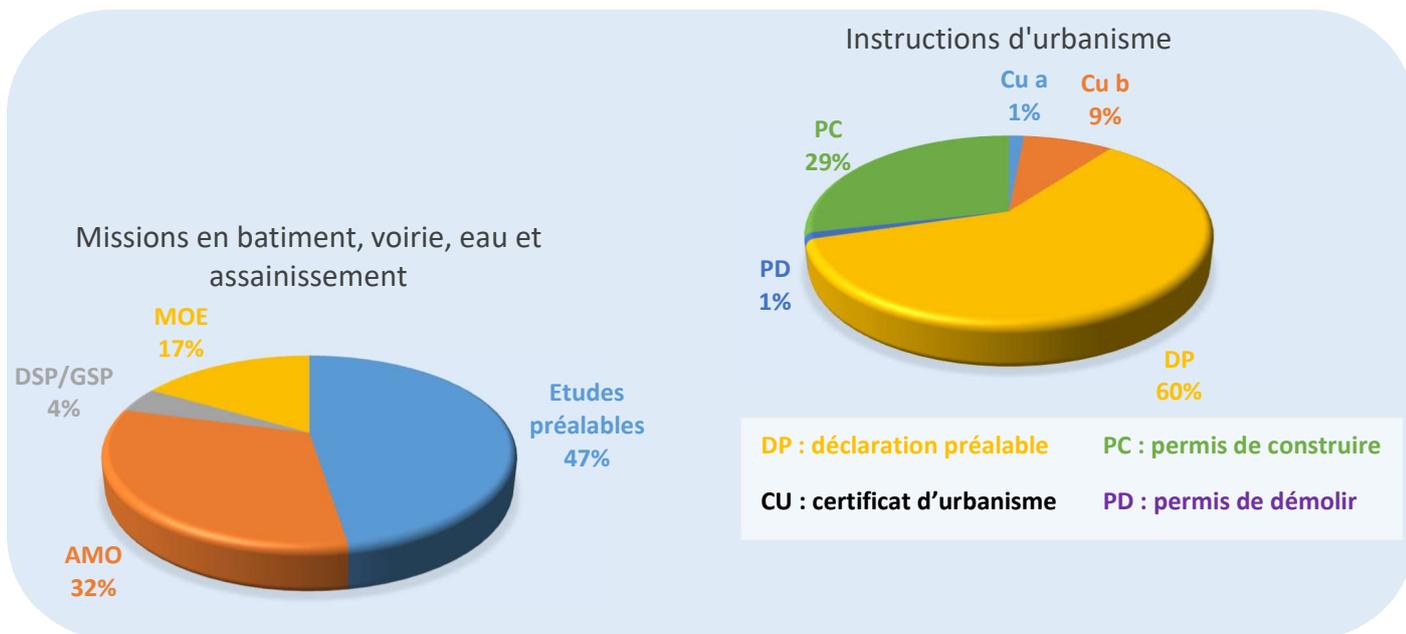
L'instruction des autorisations d'urbanisme : l'instruction des autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable, certificat d'urbanisme...) correspond à l'examen de la conformité d'un projet d'occuper ou d'utiliser le sol par rapport aux règles d'urbanisme et autres servitudes applicables au terrain concerné. A l'issue de l'instruction du dossier, une proposition est soumise à la commune.



➤ Bilan d'activité 2015

En 2015 pour l'ensemble des secteurs d'activité l'ATD88 a effectué 139 missions (hors instructions d'urbanisme) pour l'ensemble des collectivités adhérentes. Suite à la mise en place d'un service pour l'instruction des autorisations d'urbanisme, l'activité de ce service est de 276 dossiers instruits pour la période du 1^{er} juillet au 31 octobre 2015.

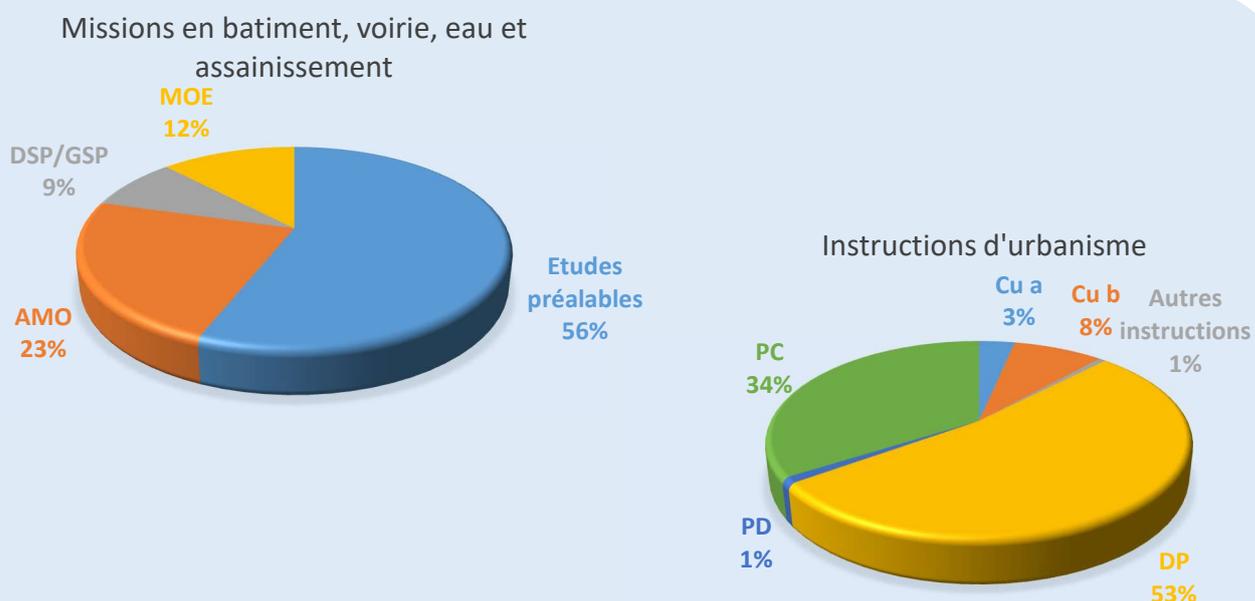
En 2015 la répartition des missions assurées par l'agence est la suivante :



➤ Bilan d'activité 2016

En 2016, outre la poursuite des opérations 2015, l'ATD88 s'est vu confier 107 nouvelles missions (hors instructions d'urbanisme). Pour la période du 1^{er} novembre 2015 au 31 octobre 2016, le nombre d'instructions d'autorisation d'urbanisme s'élève à 822 dossiers.

En 2016 la répartition des missions assurées par l'agence est la suivante :



Bilan financier

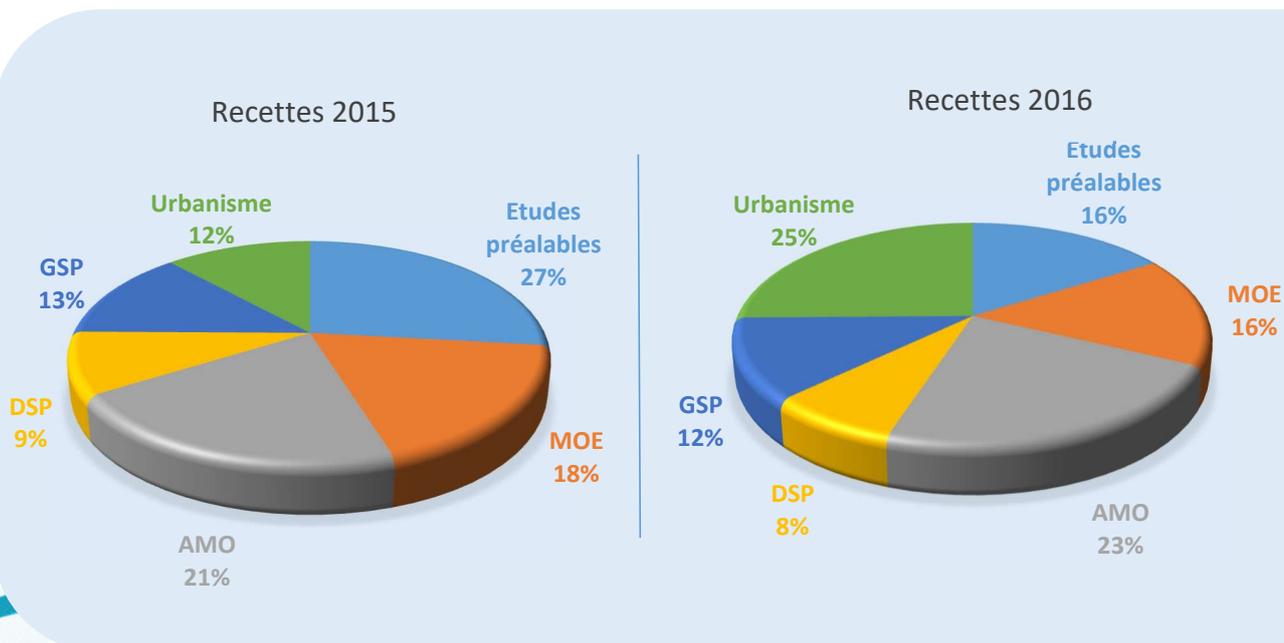
➤ Bilan financier de l'activité 2015 - 2016

Recette par type de prestations	Année 2015	Année 2016
Etudes préalables	70 800,00	59 741,27
MOE	48 740,02	59 869,52
AMO	55 318,49	85 400,29
DSP	24 000,00	29 125,93
GSP	34 472,79	44 260,18
Urbanisme ¹	31 158,00	94 036,50
Recette annuelle	264 489,30	372 433,69

¹ Bilan d'activité 2015 du 1^{er} juillet au 31 octobre 2015,
Bilan d'activité 2016 du 1^{er} novembre 2015 au 31 octobre 2016

Ce bilan fait apparaître une progression de 46% des recettes de prestations entre 2015 et 2016. Seules les études préalables marque une légère baisse sans nuire à l'activité prévisible de 2017.

➤ Répartition des recettes par catégories de missions



➤ Compte administratif 2015 - 2016

L'exécution du budget des exercices 2015 et 2016 fait apparaître les résultats suivants :

Fonctionnement :

	2015	2016
Dépenses		
Charges à caractère général	60 756,25	81 756,61
Frais de personnel et assimilés	476 558,57	572 407,53
Recettes		
Prestations facturées	255 382,80	378 159,15
Cotisation du Conseil Départemental	152 000,00	164 092,00
Cotisation des collectivités adhérentes	113 365,90	130 466,30

Résultat annuel

	2015	2016
Résultat annuel	-11 428,78	7 124,53

Le résultat de 2016 s'établit à 18 553,31 € et permet un résultat excédentaire de 7124,53 € après reprise du déficit de 2015. Ce résultat est dû à une forte progression des recettes des prestations et à l'adhésion de nouvelles collectivités.

L'assemblée générale, lors de sa séance du 27 avril 2015, a décidé une baisse de la cotisation annuelle des intercommunalités, qui sera ainsi ramenée de 0,60 € par habitant à 0,30 € par habitant pour les EPCI.

Il s'agit d'un effort significatif qui doit ainsi permettre au plus grand nombre de collectivités d'adhérer à l'ATD88 et ainsi de pouvoir recourir au service de l'ingénierie publique.

Rencontres partenariales

➤ Réseau des ATD

Le réseau des Agences Techniques Départementales s'est réuni à trois reprises en 2015 : les deux premières réunions ont eu lieu au siège de l'Assemblée des Départements de France à Paris et concernaient la problématique de la fiscalisation des agences et ses conséquences.

La troisième concernait la rencontre annuelle des Agences Techniques Départementales qui s'est tenue à Tours les 28 et 29 octobre 2015.

La rencontre annuelle de 2016 s'est déroulée à Metz les 1^{er} et 2 juin 2016.

L'objectif de ce réseau est d'échanger sur les domaines d'interventions de chaque agence et de partager les retours d'expérience.

En 2016, le réseau des ATD a été associé à la mise au point du décret d'application de la loi NOTRE relatif à l'extension des services d'assistances techniques.

L'agence a participé à l'ensemble de ces rencontres.



➤ Agence de l'eau Rhin-Meuse

L'ATD88 a participé à plusieurs rencontres avec l'AERM sur différentes thématiques telles que le réemploi des sols en place pour des travaux d'eau et d'assainissement.

➤ UMO88 (Union des Maîtres d'œuvres des Vosges)

Plusieurs rencontres avec les représentants d'UMO88 ont été organisées par l'ATD88 au cours des années 2015 et 2016.

Ces réunions sont l'occasion de rappeler le rôle essentiel d'assistant à maîtrise d'ouvrage exercé par l'agence. Elles permettent aussi d'assurer une bonne complémentarité entre les maîtres d'ouvrages publics et les maîtres d'œuvres privés.

➤ CAUE

Des échanges ont lieu mensuellement entre l'ATD88 et le CAUE afin d'évoquer les projets en cours et les apports que l'une et l'autre des structures peuvent fournir sur ces opérations. Ces échanges visent à apporter la meilleure réponse à chaque collectivité afin que les projets aboutissent avec une qualité architecturale et patrimoniale optimale.





Vomécourt :
Aménagement du centre bourg.



Domptail :
Restructuration d'une école, d'un ensemble périscolaire et de la mairie.

© agence d'architecture RABOLINI SCLEGEL



Ventron :
Mission AMO suivi d'un programme de travaux d'assainissement.
Construction d'une STEP.

© Groupement MSE - PEDUZZI



Valleroy-le-sec :
Mission AMO réalisation d'un lotissement communal.

© Maître d'œuvre ACERE



**Agence
Technique
Départementale
Vosges**

Adresse des bureaux : 11 avenue du général de Gaulle – 88000 EPINAL

Adresse postale : 8 rue de la Préfecture – 88088 EPINAL Cedex 9

Téléphone : 03 29 29 89 01

Courriel : atd88@vosges.fr